



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Châteauroux, le **22 AVR. 2022**

CHARTE DE MODERATION DE LA PAGE FACEBOOK « Préfet de l'Indre »

La page Facebook « Préfet de l'Indre » est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action des services de l'État dans l'Indre.

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés de la page de la préfecture de l'Indre aux utilisateurs de Facebook, les conditions de consultation et d'interaction sereines et pertinentes de cette page.

L'utilisateur Facebook, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications.

Règles de modération

Vos publications sont visibles sur la page dès que vous les avez rédigées et validées. Elles peuvent être lues par l'ensemble des utilisateurs de la page facebook. Elles ne sont modérées qu'a posteriori.

La modération automatique de Facebook s'applique toutefois avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plateforme considère être du spam. De plus, le filtre à injures est activé.

Le bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture de l'Indre, qui assure la responsabilité de la gestion de cette page, se réserve le droit de supprimer toutes les publications contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Il en est de même pour les publications à caractère diffamant, violent, raciste, injurieux, grossier ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la page.

Règles de bonne conduite

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives. De même, ils sont invités à réagir aux publications par des commentaires portant sur le sujet initial. Le bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture de l'Indre se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

Les internautes sont libres de poster leurs publications sur le mur de la page « Préfet de l'Indre », pour apporter une information ou susciter le débat sur la page. Les utilisateurs doivent respecter les règles de bonnes pratiques citées ci-dessus. La répétition de publications identiques ou très voisines est interdite. Le bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture de l'Indre se réserve le droit de supprimer ces publications le cas échéant.

Les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé. Chaque utilisateur peut, à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook selon la procédure de signalement qu'elle a mise en place. De plus, les administrateurs de la page des services de l'État dans l'Indre se réservent le droit de signaler aux autorités judiciaires les comportements illégaux.

Limites de responsabilité

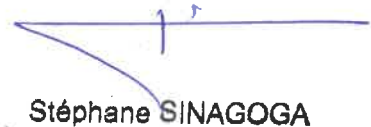
L'utilisateur de la page facebook de la préfecture de l'Indre est seul responsable du contenu utilisateur qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de l'État dans le département de l'Indre.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page.

Les administrateurs de la page facebook des services de l'État dans l'Indre se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur le site internet de la préfecture : <http://www.indre.gouv.fr/qualepref>

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Stéphane SINAGOGA